

DEPARTEMENT  
Du NORD

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

Envoyé en préfecture le 17/06/2022  
Reçu en préfecture le 17/06/2022  
Affiché le 17/06/2022  
ID : 059-265904565-20220616-N0616062022-DE

ARRONDISSEMENT  
De DOUAI

## COMMUNE de PECQUENCOURT

### EXTRAIT du REGISTRE Des DELIBERATIONS du CONSEIL D'ADMINISTRATION du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

#### OBJET

Délibération N° 6  
Quartiers d'été Etat et  
Région 2022

L'an Deux Mille Vingt Deux.  
Le 16 juin 2022 à 17 H 15.  
Le Centre Communal d'Action Sociale de PECQUENCOURT, dûment  
convoqué par Monsieur le Président, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses  
séances, sous la Présidence de Monsieur Joël PIERRACHE.  
Votants 17 dont 3 procurations.

#### PRESENTS :

Messieurs : PIERRACHE Joël - BELHADRI Youssef – LASSON Jean-Marie –  
VANANDREWELT Rémy.  
Mesdames : MAZAGRAN Rosanna Lilia - GRODZKI Agnès –KOMIN Pascale  
CORREAU Marie-Thérèse – FROMONT Fabienne – LAMOURILLE Arlette  
BROUTIN Françoise - INTURRISI Virginie - MARCZEWSKI Christiane –  
VANANDREWELT Thérèse.  
Procurations : Madame ALFANO Marie-Joëlle à Madame MAZAGRAN Rosanna  
Monsieur OUAZZI Omar à Monsieur LASSON Jean-Marie  
Monsieur STALONNE Estienne à Monsieur BELHADRI Youssef  
Secrétaire de séance : Madame GRODZKI Agnès.

Monsieur le Président informe l'assemblée que le Centre Social a sollicité une subvention auprès de l'Etat pour la mise en place d'actions à destination des quartiers prioritaires de la commune permettant d'offrir des temps de divertissements, de découvertes et de lien social aux habitants.

Le projet vise à :

- Organiser des temps d'animations familiaux et intergénérationnels au cœur des quartiers.
- Proposer des départs en vacances à destination des jeunes des quartiers prioritaires.
- Permettre aux habitants de sortir de leur quartier pour découvrir des activités nouvelles.

Le Centre social a sollicité une subvention à hauteur de 39400€ auprès de l'Etat et 3000€ auprès de la Région pour l'année 2022, sur un budget prévisionnel de 62371€ (valorisation comprise à hauteur de 16971€).

Il est demandé aux membres du conseil d'administration d'autoriser Monsieur le président à approuver le projet déposé et d'accepter les dépenses qui en découleront en cas d'accord de financement.

**La commission Administrative,  
Après délibération,  
A l'UNANIMITE des voix**

**AUTORISE :** Monsieur le Président à approuver le projet comme mentionné ci-dessus.

**ACCEPTE :** les dépenses qui en découleront en cas d'accord de financement.

**DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'exercice en cours.

Délibération rendue exécutoire par dépôt  
Et publication en Sous-Préfecture  
Joël PIERRACHE

Fait en séance les jours mois et an susdits,  
Pour copie conforme  
Joël PIERRACHE

Publiée le

Transmise au Représentant de l'Etat le

Madame la Présidente du CCAS certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administrative de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.